



Code de l'unité de formation :

7544 96 U 21 Z 1

11. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
. Laboratoire informatique	CT	S	30
2. Part d'autonomie			0
		Total des périodes	30

12. Réservé au service d'Inspection

a) Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) au dossier pédagogique annexe(s) éventuelle(s) :

AVIS FAVORABLE  
LE 19.10.95  
  
E. LAMOTTE

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~(1)

en cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ..... 25 OCT. 1995 .....

Signature :  .....  
Administrateur Pédagogique

**INFORMATIQUE - BASES DE DONNEES - NIVEAU 1  
(CONVENTION)**

1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit :

- 1.1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 1.2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES

- 2.1. Permettre à celui(elle) qui est confronté à des problèmes de stockage et d'accès aux informations de les résoudre par l'utilisation d'un logiciel de type "gestionnaire de bases de données".
- 2.2. Permettre de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu.
- 2.3. Initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques.
- 2.4. Développer les techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation de l'ensemble des fonctions d'un logiciel de gestion de bases de données sous environnement graphique.
- 2.5. Développer
  - \* des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information,
  - \* des méthodes de travail transférables,
  - \* des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (auto-formation).
- 2.6. Familiariser l'étudiant avec les fonctionnalités de base nécessaire pour effectuer avec fruit les travaux informatiques qui requièrent une connaissance élémentaire d'un logiciel de gestion de bases de données.

**INFORMATIQUE - BASES DE DONNEES - NIVEAU 1  
(CONVENTION)**

CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'étudiant doit être capable:

- \* de comprendre à la lecture un texte du niveau de fin d'études secondaires inférieures,
- \* d'exécuter des consignes orales simples,
- \* de manipuler les objets du logiciel graphique d'exploitation Windows.

Titre pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité de formation :  
**INFORMATIQUE - INTRODUCTION AUX APPLICATIONS WINDOWS  
(CONVENTION)**

**INFORMATIQUE - BASES DE DONNEES - NIVEAU 1  
(CONVENTION)**

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES  
GROUPES OU LE REGROUPEMENT**

Il est recommandé d'organiser des groupes d'un maximum de 12 personnes.  
Chaque étudiant doit disposer d'un poste de travail.

**INFORMATIQUE - BASES DE DONNEES - NIVEAU 1  
(CONVENTION)**

PROGRAMME DE (DES) COURS

L'étudiant sera capable de :

- \* définir les objectifs (type d'information) d'une base de données;
- \* définir les fichiers (tables) qui constituent la base de données;
- \* définir les champs (catégories d'information) de chaque fichier;
- \* définir les relations (liens) entre les données des différents fichiers;
- \* mettre au point la structure d'une base de données;
- \* gérer les objets d'une base de données :
  - requêtes d'extraction de données;
  - formulaires de saisie ou de consultation d'information;
  - états de présentation des informations traitées;
  - macro-commandes d'exécution automatique.

Recommandations :

- \* On encouragera le respect des règles ergonomiques.
- \* On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

**INFORMATIQUE - BASES DE DONNEES - NIVEAU 1  
(CONVENTION)**

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante si :

- face à un système informatique connu et sur lequel est installée l'application qui a servi de support à l'apprentissage,
- en respectant le temps alloué,
- en respectant les règles d'utilisation du logiciel et de l'équipement informatique,
- en utilisant les commandes appropriées,
- à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités nouvelles acquises au travers de la formation,

il est capable :

- d'exploiter l'ensemble des possibilités du logiciel;
- d'utiliser l'acquis face à des situations nouvelles;
- d'analyser et interpréter l'information;
- de présenter un système de gestion de bases de données capable d'afficher et d'imprimer des informations extraites de plusieurs fichiers (tables) dans une forme prédéfinie.

Dans les critères d'évaluation, le professeur tiendra compte aussi :

- de la précision apportée :
  - à la présentation des documents,
  - au respect des consignes,
  - au respect des valeurs esthétiques.

**INFORMATIQUE - BASES DE DONNEES - NIVEAU 1  
(CONVENTION)**

PROFIL DU/DES CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.